

Projet de loi n°7,
Loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État
et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires

CFP-129M
C. P. PL 7

Loi réduire bureaucratie,
accroître efficacité de l'État,
imputabilité hauts fonctionnaires

Avis

**RÉSERVER TOUT L'ARGENT
DE L'ACTION CLIMATIQUE
À L'ACTION CLIMATIQUE**

Avis présenté à la Commission des finances publiques

Dans le cadre des consultations particulières et auditions
publiques sur le projet de loi n° 7, Loi visant à réduire la
bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer
l'imputabilité des hauts fonctionnaires

Décembre 2025



VIVRE EN VILLE

la voie des collectivités viables

MISSION

Vivre en Ville ouvre la voie aux nécessaires transformations du territoire et de nos milieux de vie.

Notre approche mise sur la sobriété, la proximité et le renforcement des solidarités pour soutenir l'épanouissement de tous et toutes, assurer la vitalité des collectivités, préserver la santé des écosystèmes et traverser les crises.

Depuis près de 30 ans, Vivre en Ville met l'audace, la rigueur et la collaboration au service de l'intérêt collectif. Combinant des compétences variées et complémentaires en aménagement, mobilité, alimentation, habitation et verdissement, son équipe propose des stratégies sensibles à chaque milieu et déclinées à toutes les échelles.

Organisation à but non lucratif, Vivre en Ville est reconnue tant pour sa contribution au débat public que pour ses nombreuses publications et ses activités de formation, de sensibilisation et d'accompagnement, menées partout au Québec.

CRÉDITS

RECHERCHE ET RÉDACTION

Thalie Labonté, B. Sc. Urb, M. Env., coordonnatrice – Relations stratégiques et communications

Samuel Pagé-Plouffe, M. Sc. Pol, directeur – Affaires publiques et gouvernementales

Jeanne Robin, M. ATDR, directrice principale

COORDINATION

Christian Savard, M. ATDR, directeur général



Table des matières

Réserver tout l'argent de l'action climatique à l'action climatique	4
Le contexte de la consultation sur la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre	4
Recommandations	5
Maintenir la confiance envers la stratégie climatique du Québec	6
Baliser rigoureusement l'utilisation des surplus du Fonds d'électrification et de changements climatiques	6
1,8 milliard \$ à récupérer	7
Prévoir les conditions d'utilisation du Fonds des générations à des fins de transition climatique	8
Au-delà du FECC, mettre le budget de l'État au service de la transition climatique	9



Réserver tout l'argent de l'action climatique à l'action climatique

À l'occasion des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 7, Loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires, Vivre en Ville soumet à la Commission des finances publiques ce très court avis.

Cet avis ne porte pas sur l'intégralité du projet de loi. Il se concentre strictement sur l'intention du gouvernement de « *déterminer, sur les surplus du Fonds d'électrification et de changements climatiques, les sommes virées au Fonds des générations et au Fonds des réseaux de transport terrestre* ».

Vivre en Ville remercie la Commission de l'attention qu'elle portera à cet avis.

Le contexte de la consultation sur la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre

Cet avis reprend des extraits du mémoire présenté en décembre 2025 à la Commission des transports et de l'environnement dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur le document intitulé : *Consultation sur la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Québec*, mémoire qui peut être consulté pour une mise en contexte plus complète.



Recommandations

Recommandation 1

Annuler le virement des surplus passés du Fonds d'électrification et de changements climatiques au Fonds des générations et commencer dès le prochain budget à réinvestir dans la transition climatique le 1,8 milliard \$ qui en a été retranché.

Recommandation 2

Assujettir strictement à l'atteinte des objectifs du Québec, tant en matière d'atténuation que d'adaptation aux changements climatiques, la possibilité pour le ministre des Finances, prévue aux articles 140 et 141 du projet de loi 7, de virer à d'autres fins les surplus du Fonds d'électrification et de changements climatiques.

Recommandation 3

Prévoir les conditions selon lesquelles il pourrait être justifié d'utiliser le Fonds des générations pour réaliser la transition climatique.

Recommandation 4

Réviser les programmes fonctionnels et techniques et les programmes de financement de l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux pour qu'ils intègrent des exigences de faible empreinte carbone, de sobriété et d'efficacité énergétique et de résilience climatique.



Maintenir la confiance envers la stratégie climatique du Québec

La confiance envers la stratégie climatique du Québec passe par le maintien des engagements relatifs à l'utilisation des fonds prévus pour financer la transition climatique.

Baliser rigoureusement l'utilisation des surplus du Fonds d'électrification et de changements climatiques

Le projet de loi 7, *Loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires* donnerait au ministre des Finances la possibilité de récupérer les surplus du Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC, anciennement Fonds vert) pour les utiliser à d'autres fins que la transition climatique.

On comprend que le gouvernement veut agir en bon gestionnaire, et éviter de laisser dormir des sommes alors que le budget de l'État est par ailleurs en déficit. Puisqu'il y a un contrat moral en matière d'action climatique, qui veut que l'argent récolté pour le climat serve à agir face aux changements climatiques, il est toutefois nécessaire de baliser rigoureusement cette possibilité.

D'abord, posons-nous la question: pourquoi le FECC serait-il en surplus? Ce fonds réservé à l'action climatique peut se retrouver en surplus pour deux raisons:

- soit les dépenses sont plus faibles que prévu (=on n'investit pas assez dans la transition climatique – c'est ce qui a généré le 1,8 milliard \$ précédemment évoqué);
- soit les revenus sont plus élevés que prévu (=le prix des droits d'émission monte sur le marché du carbone).

Le premier point, qui s'est surtout observé aux débuts du Fonds vert et alors que les gouvernements peinaient encore à reconnaître pleinement l'urgence climatique, devrait être réglé par une utilisation améliorée du FECC. **Dans un contexte où, en plus du volet atténuation des changements climatiques, le volet adaptation prend de plus en plus d'importance puisque le Québec vit déjà les conséquences du dérèglement climatique, on peut s'attendre à ce que le risque de dépenses trop faibles soit fortement diminué.** Il faudra tout de même maintenir la vigilance.

Le deuxième point est plus subtil. Il est très possible d'assister, à un moment où à un autre, à un emballement du marché du carbone, surtout si les émetteurs assujettis ne parviennent pas à réduire leurs émissions suffisamment rapidement. Si cette situation se produit, que devrions-nous faire? Utiliser les surplus pour réduire la dette du Québec, ou redoubler les efforts en multipliant et en accélérant les mesures qui visent à nous permettre de réduire les émissions?

Poser la question, c'est un peu y répondre, pour peu qu'on soit convaincu, comme 82 % de la population québécoise, qu'« *il y a urgence d'agir au Québec contre les changements climatiques* » et que « *pour limiter le réchauffement de la planète, il faut réduire immédiatement et drastiquement les émissions de gaz à effet de serre dans tous les secteurs* » ([Baromètre de l'action climatique 2024](#)).



Il est toutefois théoriquement possible qu'advienne une situation où les émissions du Québec auraient été réduites au-delà des attentes, où les risques liés aux changements climatiques seraient sous contrôle grâce à une économie et des collectivités parfaitement résilientes, et où le fonctionnement du marché du carbone produirait tout de même des surplus. Auquel cas, évidemment, il pourrait être légitime d'utiliser ces surplus à d'autres fins.

Vivre en Ville recommande de **préciser clairement dans la loi que l'utilisation à d'autres fins des éventuels surplus du FECC ne doit être envisagée que dans le cas d'un succès de l'action climatique au-delà de toutes les espérances**. Apporter ces précisions est indispensable à la fois au maintien de la confiance de la population et des acteurs économiques envers les institutions, et au succès de l'action climatique du Québec.

Recommandation 1

Assujettir strictement à l'atteinte des objectifs du Québec, tant en matière d'atténuation que d'adaptation aux changements climatiques, la possibilité pour le ministre des Finances, prévue aux articles 140 et 141 du projet de loi 7, de virer à d'autres fins les surplus du Fonds d'électrification et de changements climatiques.

1,8 milliard \$ à récupérer

La consultation de la Commission des transports et de l'environnement sur la cible de réduction des émissions s'est ouverte sur une révélation: une partie de l'argent, récolté principalement via le marché du carbone, qui devait être consacré à soutenir des mesures climatiques, a été utilisée autrement. Un montant de 1,8 milliard de dollars, qu'on pensait gelé dans le Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC), a été réquisitionné à d'autres fins.

C'était déjà un scandale d'avoir retardé la mise en œuvre de la politique-cadre sur les changements climatiques (maintenant Plan pour une économie verte) en conservant des fonds sans les dépenser. Depuis plusieurs années, le milieu environnemental appelait à mettre rapidement cet argent à contribution pour réaliser, tel que prévu, la transition climatique. Voilà que le gouvernement se propose d'annuler cette dette du Québec envers le climat, et de faire tout simplement disparaître près de 2 milliards \$ du périmètre budgétaire de l'action climatique.

La première chose à faire est plutôt d'annuler le virement de ce montant du FECC vers le Fonds des générations et d'investir dès maintenant ce 1,8 milliard dans la transition climatique.

Utiliser l'argent prévu pour la transition climatique pour réaliser la transition climatique est évidemment nécessaire parce que nous savons que cette transition coûtera cher. Se priver de près de 2 milliards \$, en partant, est donc une très mauvaise idée.

Mais au-delà de ce besoin d'argent, la mise en œuvre de la transition climatique exige aussi une grande confiance envers les autorités publiques. Opérer de façon aussi désinvolté un transfert de fonds entre la caisse climatique et n'importe quel autre fonds budgétaire n'est pas de nature à renforcer la confiance. Rappelons-nous que cet argent n'est pas tombé du ciel: il est issu des droits d'émissions achetés par les émetteurs assujettis au marché du carbone.



La confiance du secteur privé ébranlée

L'annonce que l'argent de la lutte contre les changements climatiques pourrait servir à d'autres fins a suscité une levée de boucliers du milieu entrepreneurial. Ses portes-paroles ont rappelé la législation en vigueur et appelé au maintien de la vocation du FECC dans un texte d'opinion cosigné par le Conseil patronal de l'environnement, le Conseil du patronat, la Fédération des chambres de commerce et Manufacturiers et exportateurs du Québec ([La Presse, 24 novembre](#)).

En commission parlementaire sur le projet de loi n°7, les gens d'affaires se sont à nouveau insurgés contre un détournement inacceptable, soulignant que chaque dollar issu du marché du carbone doit servir à réduire les émissions de GES, pas à combler les trous budgétaires ([La Presse, 27 novembre](#)).

Ultimement, l'argent du FECC a été versé par les Québécoises et Québécois, qui ont adhéré à un système qui augmente – très légèrement – le prix de tous les biens et services carbonodépendants **parce que leur gouvernement leur a garanti une utilisation juste, optimale et rigoureuse de cet argent pour réaliser la transition climatique.**

Quand un gouvernement s'autorise à utiliser cet argent à d'autres fins, il compromet la transition climatique de deux manières: en la privant de moyens financiers, et en minant la confiance envers le marché du carbone et, plus largement, envers les institutions.

Recommandation 2

Annuler le virement des surplus passés du Fonds d'électrification et de changements climatiques au Fonds des générations et commencer dès le prochain budget à réinvestir dans la transition climatique le 1,8 milliard \$ qui en a été retranché.

Prévoir les conditions d'utilisation du Fonds des générations à des fins de transition climatique

Inversement, dans le cas où le Québec ne progresserait pas assez vite dans la transition climatique, on peut penser à une mesure budgétaire qui permettrait d'utiliser, par exemple, le Fonds des générations à des fins de transition climatique. Après tout, la dette écologique et le retard d'adaptation constituent eux aussi une dette léguée aux générations futures. Cette piste a notamment déjà été [proposée par le G15+](#).

Recommandation 3

Prévoir les conditions selon lesquelles il pourrait être justifié d'utiliser le Fonds des générations pour réaliser la transition climatique.



Au-delà du FECC, mettre le budget de l'État au service de la transition climatique

Le budget du Québec, c'est environ 160 milliards \$ par année. Le budget du FECC, c'est environ 1,6 milliard \$ par année. S'il est absolument nécessaire de disposer de fonds dédiés à l'action climatique, il est illusoire de penser qu'avec à peine 1 % du budget de l'État, on peut parvenir à réaliser le colossal défi que constitue la transition climatique.

Pour réussir, autant à atteindre les cibles de réduction des émissions qu'à améliorer la résilience de l'économie et des collectivités face aux changements climatiques, **c'est chaque dollar dépensé par l'État qui doit être mis au service de la transition climatique.**

On exagère un peu, bien sûr. Il faudra toujours payer des personnes pour apprendre aux enfants à lire et à écrire, même dans un monde qui se bat contre la menace climatique. En revanche, la manière dont on construit les écoles nécessaires pour accueillir cette activité essentielle doit bel et bien être revue pour mieux servir les objectifs climatiques. Et c'est le cas de tous les équipements publics, dont la construction doit prévoir, à titre d'exemple:

- la réduction des dépenses énergétiques requises pour construire, entretenir, chauffer et rafraîchir les bâtiments;
- une localisation écoresponsable qui réduise les distances à parcourir et favorise l'usage des modes de transport collectifs, actifs et partagés;
- une gestion de l'eau et des pratiques de verdissement du site et du bâtiment qui contribuent à en faire un îlot de fraîcheur, au bénéfice de la collectivité;
- une utilisation optimale des terrains et des bâtiments, pour réduire les besoins en infrastructures et permettre la protection des milieux naturels périurbains.

En intégrant toutes ces exigences à ses activités régulières, l'État, principal acteur immobilier du Québec, fera ainsi progressivement de tous ses équipements des outils au service de la transition climatique.

Or, il est évident que le FECC n'a pas les moyens de financer la construction de toutes les écoles du Québec, ni même leur réaménagement pour intégrer des mesures climatiques. Ce qu'il faut, c'est donc réviser les programmes fonctionnels et techniques et les programmes de financement de l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux pour qu'ils intègrent des exigences climatiques.

Cette stratégie relève du [principe d'écoconditionnalité](#), dont le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs exprimait, dès 2015, l'intention d'élargir l'application. Le Comité consultatif sur les changements climatiques parle, lui, de l'importance de déjouer le verrouillage carbone en évitant de construire des infrastructures qui augmenteraient de façon durable les émissions de gaz à effet de serre – ou, d'une manière générale, les dépenses énergétiques.

Recommandation 4

Réviser les programmes fonctionnels et techniques et les programmes de financement de l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux pour qu'ils intègrent des exigences de faible empreinte carbone, de sobriété et d'efficacité énergétique et de résilience climatique.





VIVRE EN VILLE
la voie des collectivités viables

info@vivreenville.org | vivreenville.org | twitter.com/vivreenville | facebook.com/vivreenville

■ **QUÉBEC**

CENTRE CULTURE ET ENVIRONNEMENT
FRÉDÉRIC BACK
870, avenue De Salaberry, bureau 311
Québec (Québec) G1R 2T9
T. 418.522.0011

■ **MONTRÉAL**

MAISON DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
50, rue Ste-Catherine Ouest, bureau 480
Montréal (Québec) H2X 3V4
T. 514.394.1125

■ **GATINEAU**

200, boulevard Saint-Joseph
Gatineau (Québec) J8Y 3W9
T. 819.205.2053